

L'ECHO DES BOIS-FRANCS

Salle de Lecture Assemblée Législative

ORGANE DU COLON

AUGUSTE BOURBEAU Propriétaire-Éditeur.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

P. DALLAIRE, imprimeur.

L'Echo des Bois-FranCS

Journal hebdomadaire PUBLIÉ A VICTORIAVILLE, P. Q. Nul écrit inséré sans nom responsable

VICTORIAVILLE, 21 MARS 1908.

Nouvelles de Victoriaville

—PERDU :—Un chapelet en cristal de roche rouge, monté en argent, avec étui en satin bleu pâle, avec le mot "Roma" écrit sur l'étui. Une récompense à celui qui l'aura trouvé et le remettra au bureau de l'Echo des Bois-FranCS.

—M. et Mme Alphonse Létourneau, de cette ville ont l'honneur de faire part de la naissance de leur enfant, Marie Germaine Simone. Parrain et marraine, M. et Mme Éna Auger, grand oncle et tante de l'enfant.

—M. F. X. de Billy, tailleur, informe ses amis et le public en général qu'il continuera à tenir sa boutique à sa maison privée pour quelque temps encore. Il garantit entière satisfaction à ses pratiques, s'étant assuré les services d'un couturier d'une grande expérience et ayant travaillé plusieurs années aux États-Unis. Vous trouverez à cet atelier les dernières modes et nuances du printemps.

—Le lard étant extrêmement rare, M. Guay en a eu un char qui se trouve de très qualité et de première classe ; il a de plus en main toutes les sortes de poissons frais et salés : Grande abondance de vin, bon marché, pour malades ainsi que brandies de marques supérieures sacrifiées.

—M. Arthur Poulin était en promenade chez son père, le Dr Poulin, dimanche.

—Mlle Helena Therrien, de Tingwick et M. Arthur Guilmette, d'Arthaska étaient en visite lundi, chez Mlle Cora Gagneau.

—Mlle Blanche Goulet, de Plessisville est en visite chez sa cousine, Mlle Blanche Goulet.

—Nous apprenons avec plaisir que Mlle Alma Audet, dont nous avons annoncé la grave maladie, prend un peu de mieux.

—M. et Mme Edmond Audet sont arrivés samedi, de St Méthode de Beauce.

—M. Antonio Bourbeau a commencé à recevoir ses pianos et autres instruments de musique. L'ouverture du magasin aura lieu dans le courant de la semaine prochaine par un grand concert donné par un artiste pianiste de Montréal. La date précise sera annoncée. Le public est invité de s'y rendre.

—Dimanche dernier un somptueux souper a été donné à l'occasion du 55me anniversaire de naissance de M. Joseph Faucher. Il y eut présentation d'une jolie adresse par Mlle B. Faucher et un magnifique cadeau de ses enfants, par Mlle B. Thibaudeau. M. Faucher a répondu en termes émus et a remercié sincèrement. A huit heures, un grand nombre de parents et d'amis sont venus le féliciter. Rien ne manqua à l'agrément de la soirée, chant, musique, pièce dramatique et plusieurs déclamations. On s'amusa jusqu'à une heure avancée, et tous partirent enchantés de leur petite soirée.

—M. H. Corbeil, de Windsor Mills, était ici dimanche dernier, en visite chez des amis.

—MM. F. X. Lessard, propriétaire de l'hôtel Victoria, à Québec et Salomon Hébert, entrepreneur, de Thetford Mines, étaient en ville hier, les hôtes de M. W. Laliberté, avocat.

—Mlle Marie Louise Béliveau, de Lewiston, Maine, qui a passé quelques mois chez sa sœur, Mme F. X. Pellerin, est retournée jeudi.

AU RESTAURANT DE MARS

Chez F. X. Couture vous trouverez un choix de cartes postales, les nouveautés pour le poisson d'avril à des prix réduits.

A Vendre

Deux maisons érigées sur un emplacement situé près du moulin, avec 5000 pieds de planches. Conditions faciles.

JOSEPH POTIER, Victoriaville.

2m. — 14 mars.

Lettre Parlementaire

De la "Patrie" Québec 18 Mars 1908

L'Assemblée Législative s'enfoncé de plus en plus dans le marasme. Les séances se suivent et se ressemblent toutes ; c'est toujours la même monotonie routinière. Où sont donc les débats d'antan ?

Et ce n'est assurément pas encore séance de demain qui fouettera l'ardeur législative, avec le discours du budget, qui, malgré l'éloquence de tous les trésoriers, est par essence le prototype de tous les discours ennuyeux.

On s'attendait à ce que M. Langlois parlât aujourd'hui à l'appui de sa proposition sur l'uniformité des livres. Le débat sur cette question tant controversée n'eût pas manqué d'être intéressant, mais il a dû être encore une fois ajourné.

La Chambre s'est rattrapée sur les abeilles, et elle a consacré la majeure partie de son temps à ces précieux insectes. Jamais les chastes buveuses de rosée n'ont occupé autant l'attention d'un parlement.

Depuis trois jours, il n'est question que d'elles et de leur santé compromise.

L'hon. M. Roy soumettait aujourd'hui à l'approbation de l'Assemblée sa loi concernant les maladies contagieuses chez les abeilles. De l'aveu du ministre, ces maladies n'existent pas encore, mais le gouvernement ne veut pas qu'on l'accuse d'imprévoyance, si elles se présentent jamais, dans dix ou vingt ans.

Tout en protestant de sa sympathie à l'endroit des abeilles elles-mêmes, qui ont droit à une grande somme de considération, l'hon. M. Leblanc trouve absolument inefficace la protection dont le gouvernement, dans son zèle mal éclairé, prétend les entourer. Il a tenté de montrer l'inconséquence d'un projet de loi, et pendant un long quart d'heure, il a tourné sans pitié sur le gril de sa critique railleuse l'hon. M. Roy, qui pourtant n'était pas responsable lui-même de la mesure proposée et qui ne remplissait que pour la forme les fonctions de ministre de l'Agriculture.

D'après la loi, un inspecteur sera nommé par le ministre de l'Agriculture, dès qu'une maladie sera déclarée, il devra visiter sans délai les ruchers affectés. M. Leblanc se demande comment le ministre sera instruit de la présence de la maladie à tel endroit. Sera-ce par une sorte de science infuse, ou de télépathie qui lui fera dire par exemple : Je sens qu'à Ville-Marie, dans le comté de Pontiac, les abeilles sont sur le flanc ; envoyons-y à leur secours un inspecteur à \$5.00 par jour ?

Le chef de l'opposition croit que la première chose à faire c'est de développer l'apiculture. Nous nommerons ensuite des inspecteurs permanents, lorsque l'accroissement de l'industrie le justifiera.

M. Caron, (de l'Islet), dont la compétence en matières agricoles et autres connexes est connue, est humblement venu au secours de l'hon. M. Roy qui était un peu dépaycé sur ce terrain. Il admet que la loi pourrait être meilleure, et que le danger lui-même de la maladie n'est pas bien imminent, mais il croit que la mesure prise par le gouvernement a encore sa raison d'être et doit être approuvée. Et la Chambre se range finalement à cet avis.

Après les abeilles, les juges ont eu leur part de la sollicitude ministérielle. L'hon. M. Gouin a fait adopter une loi portant de 15 à 17 le nombre des juges de la Cour Supérieure à Montréal. Il n'a pas eu besoin de grands efforts pour démontrer combien cette mesure est justifiée. Il y a longtemps que le barreau et le public plaident se plaignent des lenteurs dans l'administration de la justice. Les statistiques judiciaires démontrent qu'en cinq ans, de 1902 à 1907, le nombre des causes en Cour Supérieure a considérablement augmenté. Contre 4,316 en 1902 il y en eut 5,804 en 1907. Les juges qui avaient prononcé 1,240 jugements en 1902, en ont prononcé 2,120 en 1907.

L'hon. M. Leblanc reconnaît que le gouvernement fait un louable effort pour désencombrer le rôle de Cour Supérieure, mais il se deman-

de si la nomination des juges nouveaux suffira à remédier au mal. Le mode actuel de distribution des causes par un seul juge à la Chambre 24 est une des causes principales des lenteurs judiciaires.

La loi présentée par M. Taschereau sur le remboursement des subsides par les compagnies de chemins de fer est revenue sur le tapis. En réponse à M. Leblanc, le ministre des Travaux Publics dit que par l'amendement nouveau, il n'espère pas tant assurer une augmentation de revenus que d'en empêcher une diminution. En 1904, la Législature avait défini le coût d'exploitation sur lequel les compagnies doivent baser leurs taux, mais il n'entendait pas que cette interprétation servit de base à la taxation elle-même. Des expériences récentes auraient engagé le gouvernement à faire disparaître tout doute sur ce point.

Le comité spécial sur les assurances a siégé ce matin et ce soir. Il en a entendu de toutes les couleurs de la part des représentants des compagnies intéressées qui ont toutes quelque chose à reprendre de la législation projetée. Nos dignes législateurs écoutent patiemment enrégimentés les récriminations, et lorsque le flot aura passé ils s'enfermeront pour délibérer dans le silence du cabinet. Mais ils en ont pour plusieurs séances encore, si l'on en juge par le nombre des avocats et des agents de compagnie qui sollicitent la faveur d'être entendus.

Les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, notamment soulevé de nombreuses objections contre le bill. Elles protestent, entre autre chose contre la disposition qui décrète la division des affaires, et exige une double comptabilité pour le côté mutuel et pour le côté comptant. On prétend qu'avec ce système il pourrait arriver que dans une même compagnie le côté mutuel devint solvable et le côté comptant insolvable, ou vice versa.

On réclame aussi généralement une liberté plus grande pour le placement des capitaux.

Les sociétés de secours mutuel, comme l'Alliance Nationale et la société des Artisans, qui ont obtenu une charte spéciale de la province, demandent à n'être gouvernées par la loi nouvelle qu'en tant qu'elle n'entre pas en conflit avec leur charte existante.

On s'accorde en somme à dire que le bill dans son ensemble est mal construit, c'est un fouillis inextricable où l'on a peine à se retrouver. Le bill traite les uns après les autres des divers genres de compagnies, et renvoie de section à section. Il est eût être préférable, soutient-on, de choisir un type d'assurance servant de base à des dispositions générales et auxquelles les exceptions nécessaires auraient été rapportées au fur et à mesure.

Ce qui est sûr, c'est que le bill ne sortira pas intact des mains du comité spécial, et on a encore le temps de l'améliorer sensiblement.

A LOUER.—M. Troféé Mahéu offre à louer son magasin situé dans le centre de la Ville d'Arthaska. C'est un magnifique poste de commerce. S'adresser à T. MAHEU, Arthaska.

La Convention Forestière

La Convention annuelle de l'Association Canadienne Forestière est toujours un événement important pour tous ceux qui s'intéressent aux richesses forestières du Canada. A cette Convention se rencontrent les sylviculteurs les plus expérimentés, des gens qui possèdent non seulement de vastes connaissances théoriques, mais aussi une longue expérience pratique. Ils écoutent des conférences, discutent des questions d'intérêt et expriment les plus nouvelles idées comme les plus récentes découvertes scientifiques.

La Convention qui s'est récemment tenue à Montréal a été aussi intéressante que ces réunions le sont d'habitude. D'intéressantes conférences sur la sylviculture y ont été faites par des autorités en la matière, comme le Dr Bell et le Dr Fernow et il en est résulté d'intéressantes discussions. Tous les points discutés couvrent un vaste champ de connaissance en sylviculture, mais il y en a un surtout qui intéressa à l'extrême et qu'on discute de plus en plus tous les ans, c'est celui qui touche à la quantité réelle de nos ressources forestières. "Ce que doivent faire les Canadiens

en ce qui regarde leurs forêts, disait le Dr Fernow, de l'Université de Toronto, une des plus grandes autorités en sylviculture, c'est d'étudier, d'étudier encore et d'étudier toujours. Plus ils seront au courant de la situation véritable, plus grande sera leur alarme et plus actives seront les mesures prises pour empêcher la dévastation de nos forêts."

A diverses reprises on a fait remarquer durant les sessions que les estimés jusqu'ici faits de nos richesses forestières étaient trop enthousiastes et les histoires de ressources inexpuisables de forêts dans la zone septentrionale qui s'étend de Labrador au Yukon, ont été traitées, comme cibles "le mortier, de contes à dormir debout. Les explorateurs ont d'abord déclaré que cette zone est loin d'être aussi boisée qu'on le pense. Les bords des rivières sont assez boisés, mais l'intérieur est aride ou est couvert de buissons qui n'ont aucune valeur. De plus, il a été démontré que la croissance des arbres est excessivement plus lente dans cette zone froide qu'elle ne l'est sous notre climat. L'épinette, par exemple, prend dans certaines régions 120 à 150 ans pour atteindre la grosseur qu'elle atteint en trente ans dans la Province de Québec.

Sans même considérer les insurmontables difficultés d'accès de ces forêts (ce qui serait là un obstacle immense à leur exploitation) il est clair que les Canadiens ne peuvent placer grande confiance dans ces ressources septentrionales, au moins tant qu'on ne saura pas mieux à quoi s'en tenir. Et il est aussi clair que les Canadiens ne sauraient trop faire pour sauvegarder et préserver les forêts qui sont à leur portée. Ils ont pour cela une histoire frappante, qui est celle des forêts des États-Unis, les méthodes américaines et leurs conséquences. Il fut un temps où les forêts américaines étaient bien plus riches que ne le sont les nôtres. Mais les méthodes extravagantes, le gaspillage, ont eu vite fait leur œuvre et les Américains sont obligés d'avoir recours au Canada pour se procurer du bois. C'est surtout le cas pour l'industrie de la pulpe qui tire un tiers de sa matière première de nos forêts et surtout de la Province de Québec.

Ce que les Canadiens doivent considérer maintenant, c'est de savoir si oui ou non ils laisseront les Américains poursuivre leur méthode qui ont été la ruine des forêts de leurs pays. Déjà les mêmes résultats se sont fait sentir dans les Cantons de l'Est et sur presque toute la rive sud du Saint Laurent, et ce n'est plus qu'une question de temps très court qui nous sépare de l'époque où les ressources forestières de cette province seront épuisées sans que nous n'ayons rien eu en retour.

La Protection des Pouvoirs d'Eau

Une question qui se rattache directement à celle de la conservation de nos forêts, sur laquelle l'attention publique a été appelée si fréquemment depuis peu, est la question de la conservation de nos pouvoirs d'eau. C'est là une des plus importantes considérations qui rendent la solution du problème forestier d'une aussi vitale importance pour les habitants des Provinces de l'Est et spécialement pour ceux de la Province de Québec, car c'est là que se trouvent les plus belles terres boisées et les plus puissants pouvoirs d'eau du monde entier. Si nous laissons faire la dévastation de nos forêts, la valeur des pouvoirs d'eau tombe en même temps, car l'utilité d'un pouvoir d'eau dépend complètement de la manière dont son courant est régulé. Sans les forêts immenses aux sources des rivières, sans les arbres qui retiennent l'humidité et la font trop rapide des neiges ; les courants ne sauraient être réguliers. Quand la forêt est abattue, la rivière n'est plus qu'un ruisseau ou qu'un torrent et le pouvoir d'eau, quelque soit sa force, est sans utilité pratique.

Pour faire comprendre à tous quel désastre serait pour nous la perte des pouvoirs d'eau par des coupes de forêts mal dirigées, nous pouvons citer quelques chiffres montrant quelle force motrice immense est créée par ces pouvoirs. Prenant la rivière Outaouais, seulement, on estime que, dans un cercle de cinquante mille de la capitale il existe des pouvoirs d'eau dont la force égale 900,000 chevaux et cet estimé est basé sur une moyenne aux eaux basses. En outre, cette force immense pourrait être augmentée par la construction de hautes usines ou barrages. La force motrice disponible entre Ottawa et Mattawa, soit une distance de 200 milles, est estimée à 1,500,000 chevaux. Prenons une autre région, celle du Lac St-Jean. Il y a dans le bassin de ce lac des rivières qui peuvent fournir 700,000 chevaux à l'industrie, ce qui est beaucoup plus que ne pourraient offrir toutes les rivières de la Suède et de la Norvège mises ensemble. Et les provinces de Québec et d'Ontario ne sont pas les seules aussi favorisées. Le Nouveau Brunswick a de bons pouvoirs sur la rivière Restigouche, Saint-Jean et Miramichi, ainsi que sur leurs affluents. Quelques rivières de la Nouvelle Écosse ont aussi une valeur de ce genre. Les habitants de ces provinces sont donc profondément intéressés à la conservation de ces pouvoirs d'eau comme le sont ceux de Québec et d'Ontario. En parlant de ces immenses pouvoirs à celui qui n'est pas initié aux

connaissances hydrauliques de l'ingénieur, celui-ci peut avoir de la difficulté à faire comprendre la valeur de cette colossale énergie motrice. Les chiffres doivent se montrer en dollars et en cents pour être compris et il est pour cela nécessaire de faire une comparaison avec les pouvoirs à vapeur. Prenant pour base les 900,000 chevaux qu'on peut se procurer dans un rayon de 50 milles d'Ottawa, le coût de produire par la vapeur la même énergie électrique coûterait, à raison de \$25. du cheval vapeur, une somme de \$22,500,000, alors que le même montant de force motrice peut-être produit par l'eau à un coût de \$10. par cheval, soit la réalisation d'une économie de \$14,500,000 rien que dans ce district. C'est là la raison qui rend les pouvoirs d'eau du Canada d'une valeur incommensurable au pays et à ses habitants et nous devrions tout faire pour garder précieusement ce trésor national.

Le cri d'alarme jeté aux Canadiens pour leur faire protéger leurs pouvoirs d'eau n'est pas le résultat d'un cauchemar d'alarmiste et ceci est démontré par les conditions existantes dans les cantons de l'est et même sur toute la rive sud du Saint Laurent. Là, le dépeuplement des forêts a déjà produit ses néfastes effets et les pouvoirs d'eau qui faisaient marcher les moulins et profitaient à l'industrie, ne sont même plus assez abondants pour permettre le flottage des billets. Il n'y a peut-être pas une rivière dans ce district sur les bords de laquelle on ne puisse trouver les ruines d'un moulin ou d'une fabrique abandonnée. Les billets sont allés servir aux manufactures américaines, lesquelles auraient dû venir s'établir ici si elles n'avaient pas eu ce secours et elles auraient alors développé et conservé les pouvoirs d'eau qu'elles ont aujourd'hui ruinés.

UN HERITAGE DE \$2,000,000

SHERBROOKE, 19.—M. Robert Guay, fermier à Rock Forest, était en notre ville hier, apparemment sur le point de partir en voyage. De fait, il allait prendre le train le soir même allant pour recueillir un héritage aux États-Unis. Son frère, de Lawrence, Mass., avait informé que son épouse était devenue héritière d'une très forte somme, à la suite du décès d'un de ses frères, M. Joseph Lafrance, de Lowell, Mass.

Mme Guay, née Emélie Lafrance, est aujourd'hui âgée de 71 ans. Elle avait sept frères, qui sont partis jeunes de St-Louis de Blandford, comté de Nicolet. Elle avait aussi six sœurs. Chose curieuse, elle n'avait pas entendu parler d'eux depuis une trentaine d'années. Il appert que Joseph Lafrance avait épousé une Américaine, fille unique, très riche. Elle est morte, et à sa mort elle avait légué tous ses biens qui auraient été évalués à \$2,000,000 à son mari. Celui-ci mourut dernièrement, laissant ses biens à ses frères et sœurs. M. Guay est parti très confiant dans le succès de son voyage.

DRAME DES BOIS

Pointe-Bleue, Lac St-Jean, 19.—M. Joseph Kurtness et son fils arrivent de la chasse, ainsi que Côme Étienne, un sauvage qui ils ont rattrapé en revenant. Celui-ci leur raconta que la veille il était passé à un campement recouvert d'une neige épaisse et qu'il craignait de découvrir des cadavres.

Le lendemain, tous les trois se rendirent à ce campement, à la tête du troisième portage en deça du lac Obatogoman. Avec des pelles ils découvrirent que deux hommes avaient dû faire un petit feu pour manger, et un peu à côté, un traineau sous lequel se trouvait le billet suivant : "Pas trouvé la cache. Sommes sans provisions. Rejoignez-nous le plus vite possible, le 28 décembre, midi. (signé) Bernard-P. S. Si vous pouviez descendre poudre et cartouches. La peau de castor est dans la lête de la tobogan."

Dans le sac se trouvaient des objets marqués Gresset et A. L. (Auguste Lemieux). Les habits brûlés montraient que ces deux hommes ont grandement souffert du froid. M. Kurtness et ses compagnons passèrent dix jours à faire des recherches, infructueuses, et durent revenir à cause du manque de provisions. En septembre dernier deux français, M. Gresset, de Roberval, et M. Bernard, partaient pour la chasse, accompagnés de M. Auguste Lemieux, de Mistassin, et devaient revenir dans deux mois ; il n'ont pas été revus. Il est probable qu'ils ont trouvé la mort dans les bois en revenant, comme le donne à croire le billet ci-dessus. Depuis Noël, la famille Lemieux, de Mistassin, est dans la plus grande inquiétude, que confirme cette nouvelle.

AVIS

Il y aura dimanche, le 23 courant, une assemblée dans la salle du cercle de La Gaieté. Prière aux membres de ce cercle de s'y rendre. Cette assemblée aura lieu immédiatement après la grand-messe. Pai ordre, G. PICHÉ, secrétaire.

Protegez vos Demeures Ou vous assurer ? avec les meilleures assurances ASSURANCES FEU

- The Manitoba Fire Ins Co. The Richmond Drummond & Yamaska Mutual The Richmond Drummond Fire Ins Co. The Dominion Mutual Fire Ins Co. La Provinciale. The Northern Fire Ins Co. The Union Assurance Society. The Sterling Fire Ins Co. The Dominion Fire Ins Co. The Phoenix Fire Ins Co. The Sun Fire Ins Co. The Montreal Canada Fire Ins Co.

Ces compagnies puissantes vous mettent en sûreté au cas d'incendie. Vous recevez sans avoir de trouble aucun l'argent qui vous est dû. Pas de procès, et règlement le plus prompt possible. Adressez vous au sousigné qui a toujours donné la plus grande satisfaction en cas d'incendie.

ne risquez pas le certain pour l'incertain

Assurances sur risques mercantiles, demeures, moulins, enfin tous les risques désirables.

Adressez-vous à M. Auguste Bourbeau VICTORIAVILLE.

M. Antonio Bourbeau Ouvrira au printemps un magasin de Pianos, Orgues et Instruments de musique de toutes sortes

Aussi de la musique en feuille.

Agent pour les célèbres Moulins à Gaudre New-Williams

J'aurai aussi un stock complet de Meubles de toutes sortes ainsi que les appareils de tous genres pour lumière électrique.

M. Bourbeau s'est assuré les services d'hommes expérimentés pour les réparations de Pianos et Installation de Lumière Électrique.

SATISFACTION GARANTIE ENCOURAGEMENTS.... NOS JEUNES

BIERE de CHOIX Silver Spring

Porter de Qualite Silver Spring

O. RINFRET, Embouteilleur - Victoriaville.

Manufacture à vendre Une manufacture Portes, Châssis et bois préparés avec moulin à scie y attaché, le tout en très bon ordre. A vendre à des conditions très faciles, au gré de l'acheteur.

Pai ordre, G. PICHÉ, secrétaire.

La Banque Molson

Incorporée par Acte du Parlement 1855. BUREAU PRINCIPAL: MONTREAL. CAPITAL PAYSÉ \$3,000,000 FONDS DE RESERVE \$3,000,000

63 Succursales réparties dans la Province.

AGENCES à Londres, Paris, Berlin, et dans toutes les principales villes de monde.

La Banque de Quebec

Capital autorisé.....\$3,000,000 Capital payé..... 2,500,000 Réserve..... 1,250,000

GAGNEZ \$2000 SEMAINE. Nous avons quelques lots de marchandises et femmes désirant prendre des lots de marchandises pour un petit effort. Les marchandises à vendre sont de toutes sortes et de grande valeur. Les lots sont de \$20.00 par semaine. Les gagnants de nos semaines précédentes ont gagné même plus. Les lots sont distribués par tirage au sort. Les gagnants recevront leurs lots immédiatement après le tirage. Les gagnants doivent venir à la loterie à la date indiquée. The H. H. Company, Dept. A, No 277, rue St-Jacques, Montréal.

Catarhe Nasal, Rhume de Corveau et autres Affections Nasales
BAUME CATARRHAL du Docteur NEY
 IL FAIT MERVEILLES!
 The Jollette Chemical Co., Ltd., Jollette, Can.

Contre les Vers chez les Enfants
Les Pastilles Vermifuges Françaises sont infaillibles!
 The Jollette Chemical Co., Ltd., Jollette, Can.

CORS, OIGNONS, VERRUES
 ne résistent pas à 3 ou 4 applications de ce baume
Onguent du Dr Ney
 N'aurait pas de succès sur 15c. par boîte.
 The Jollette Chemical Co., Ltd., Jollette, Can.

PERDUES A NEW-YORK

New-York, 15. — Après une tentative de suicide, Helen Baxter, âgée de dix sept ans, a raconté comment cinq jeunes filles venues de Saint-Paul il y a un an, se sont ôtées la vie. Helen dit qu'elle faisait partie d'un groupe de six jeunes filles qui sont venues à New-York tenter la fortune après avoir suivi un cours dans une école commerciale du Minnesota. Elle a ouvert le robinet à gaz, dans sa chambre dans la nuit de vendredi à hier, mais a pu être ramené à la vie. Comme on lui demandait pourquoi elle avait voulu mettre fin à ses jours, elle répondit: "Pourquoi ne me serait-il pas permis de mourir? Mes cinq amies qui ont quitté Saint-Paul avec moi, il y a un an, se sont toutes suicidées. Je veux mourir comme elles et aller les rejoindre." "Y avait-il entre vous un pacte de suicide?" "Mes cinq amies sont mortes, comme elles le voulaient." "La jeune fille a raconté que ses amies et elle décidèrent de venir à New-York, croyant qu'elles auraient plus de chances de se créer un avenir. Peu de temps après leur arrivée, l'une d'elles se maria, mais ne fut pas heureuse avec son mari et se suicida. Une seconde fit de même après avoir vainement cherché du travail. Une troisième se donna la mort après avoir été victime d'un mécréant et les deux autres les imitèrent quand elles virent venir les temps durs et la difficulté de trouver de l'emploi. Helen restait seule. Elle fit la connaissance d'un homme qui se disait immensément riche et lui proposa de l'épouser. Il l'abandonna bientôt, cependant, et il ne resta plus à la malheureuse enfant qu'à aller rejoindre ses compagnes dans la mort. Helen dit que son père est mort, mais que sa mère vit encore et habite Saint-Paul. Elle a refusé de donner son adresse.

Pesait quatre livres à l'âge de quatre mois

La plupart des maladies des bébés et des jeunes enfants, sont dues aux dérèglements de l'estomac et des intestins. Ils sont alors de mauvaise humeur et dérangent toute la famille. Ce sont des maladies que les Tablettes Baby's Own guérissent en quelques jours. En voici la preuve: Mme J. Stewart Everett ont., dit: "Ma petite fille croissait si difficilement, qu'à l'âge de quatre mois elle ne pesait que quatre livres et demie. Son estomac était très en désordre, et les soins du médecin ne lui apportaient aucun soulagement. Je me procurai alors les Tablettes Baby's Own, qui lui firent tout de suite du bien, et aujourd'hui, elle jouit d'une santé parfaite." Si votre petite fille est souffrante, essayez les Tablettes Baby's Own, qui sont toujours efficaces, et ne peuvent pas faire de tort. En vente chez les marchands de remèdes ou par la poste, à 25c la boîte, de la Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

LA FRANCE AU MAROC

Paris, 15. — Le gouvernement croit qu'il y a de bonnes perspectives d'un règlement définitif des difficultés au Maroc. Ce règlement sera basé sur la soumission et l'élimination de Moulay Hafid n'ayant pas encore été entamées, le général d'Amade, le commandant en chef des forces françaises au Maroc, télégraphie que des négociations de paix ont été tentées de Moulay Hafid et des chefs de son armée. Le général rapporte aussi que les troupes françaises sont campées aux portes de Settat et que la pacification de toute la région des Chaouïa avance rapidement.

Madrid, 15. — On a reçu ici du Maroc la confirmation officielle du rapport disant que Moulay Hafid, le sultan insurgé, a fait des propositions de paix à Abd-

El Aziz, le sultan légitime. On dit qu'un arrangement sera fait aux termes duquel on fournira à Moulay Hafid et à ses lieutenants les fonds nécessaires pour faire un "pèlerinage indéfini à La Mecque", c'est-à-dire qu'on les paiera pour quitter le pays.

Paris, 15. — Le général d'Amade a accordé un sauf-conduit aux chefs de la tribu des Chaouïa, qui sont venus lui annoncer que Moulay Hafid est prêt à se soumettre.

Au cours d'un engagement sur la frontière algérienne, mercredi dernier, le détachement français a été forcé de battre en retraite, après avoir en un officier tué et deux soldats blessés. Les indigènes ont reçu des renforts considérables pendant l'engagement.

Yeux brillants, joues roses

Toutes les filles peuvent les avoir en tenant leur sang riche et rouge avec les Pilules Roses du Docteur Williams.

Au début de leur état de femme, toutes les filles, quel que soit leur genre de vie, devraient être légères, leurs yeux brillants et leurs joues roses, reflétant l'éclat de milliers de jeunes filles par tout le Canada. Elles se traitent, sont toujours fatiguées, souffrent de maux de tête, elles sont hors d'haleine et le cœur leur palpite au moindre exercice, monter tout simplement un escalier les épuise. C'est l'état que les médecins appellent l'anémie, ce qui veut dire que le sang est aqueux. Contre cet état, les Pilules Roses du Dr Williams sont le seul remède et recommandable. Ces pilules font réellement un sang nouveau, riche et rouge, qui seul peut conférer santé et force et rendre gaies, actives et fortes les filles faibles, nonchalantes et pâles. Mlle Albina Saint-André, Jollette, Qué., dit: "J'éprouve plus de reconnaissance que je ne saurais l'exprimer du bien que j'ai retiré de l'usage des Pilules Roses du Dr Williams. J'étais faible, épuisée et très misérable. J'avais d'intenses douleurs au dos à la poitrine; j'avais une mauvaise toux; je manquais d'appétit et je ne dormais pas la plus grande partie de la nuit, et le sommeil que je prenais ne me reposait pas. J'essayai plusieurs remèdes, mais sans succès, et je craignais, de même que mes amies, de tomber victime de la consommation. A cette phase, une amie vint me voir et m'engagea vivement à essayer les Pilules Roses du Dr Williams et, heureusement, je suivis son conseil. Après en avoir pris quelques boîtes, mon appétit s'améliora et je commençai à dormir beaucoup mieux la nuit. Cela eut l'effet de me réjouir grandement, et je continuai encore l'emploi des pilules; le changement survenu dans mon état était réellement merveilleux. Je me sentais bien comme je ne l'avais jamais été. Je pouvais dormir paisiblement la nuit: la douleur et la toux avaient disparu et je me sentais une fille absolument différente de ce que j'étais. Je suis si heureuse de ce que les Pilules Roses du Dr Williams ont fait pour moi que je vous donne volontiers la permission de publier ceci dans l'espoir que ça pourra conduire sur le chemin de la santé quelqu'autre fille faible et découragée."

LE RESTAURANT DU DR SHOOP

Pharmacie de Victoriaville, Dr J. P. H. MASSICOTTE, Propriétaire.

IL N'A JAMAIS RIEN PRIS

Augusta (Georgie) 15. — "Je suis un vieillard, et je suis heureux de pouvoir dire que je n'ai jamais bu de whiskey." John D. Rockefeller a fait hier cette déclaration à un journaliste. Il regarde comme une excellente chose d'éloigner les boissons alcooliques des noirs et des classes inférieures de blancs.

Je sais, dit-il, qu'il y a un grand nombre de problèmes à considérer en rapport avec cette question de la prohibition, mais je croi qu'en définitive, ce sera la meilleure chose pour l'Etat. La prohibition cleve le peuple, lui enseigne à économiser.

M. Rockefeller croit que le mouvement en faveur de la prohibition gagne du terrain non seulement en ce pays, mais aussi en Angleterre.

DEVORE PAR LES RATs

Shawinigan, Des enfants qui s'amusaient ont fait samedi après midi dans l'île Melville une lugubre découverte.

Dans un hangar en ruines, entre son fusil et un cadran dont les aiguilles n'étaient point encore arrêtées un homme était étendu sans vie. Le cadavre avait un horrible aspect; le visage et les mains avaient été rongés par des rats.

Terrifiés, les enfants partirent avertir leurs parents.

On se transporta dans l'île, et peu après le cadavre était reconnu pour être celui d'un citoyen de Shawinigan, Eusèbe Morneau, veuf et âgé de 33 ans.

Il était disparu depuis deux mois.

Morneau était à l'emploi de la Belgo Paper Co., et rien, jusqu'au jour de sa disparition n'avait laissé deviner quelque chose d'ab-

normal chez lui. Aussi sa fin tragique a-t-elle créé un certain émoi dans la localité où il jouissait de l'estime générale.

La découverte de son fusil à ses côtés porte à le croire.

L'autopsie établira si la mort est due à des causes naturelles, ce qui est admissible également.

Le coroner procédera ce matin à une enquête.

Le fait que le mécanisme du cadran était en mouvement, établit que la mort de Morneau remontait à quelques heures seulement, lors de la découverte du cadavre.

LE CANADA EN ANGLETERRE

M. James Carruthers, de la Chambre de Commerce de Manchester, Angleterre, était de passage en notre ville samedi dernier. M. Carruthers se dit étonné des progrès accomplis par notre pays et surtout par Montréal, depuis quelques années. Toronto et Ottawa se font également remarquer par leur développement industriel et commercial. La construction du Grand Tronc Pacifique reflète une partie des progrès accomplis dans tout le pays.

"Il est même à craindre, dit M. Carruthers, que le Canada soit maintenant l'objet d'une trop grande attention de la part de la mère-patrie, au détriment de celle-ci.

Nous n'entendons plus parler que du Canada en Angleterre. Les journaux sont remplis d'articles à ce sujet. La visite des journalistes anglais leur a fait connaître votre pays et ils peuvent en parler en connaissance de cause.

Le Canada est tellement bien vu en Angleterre que vos villes, vos corporations ou vos gouvernements peuvent obtenir de l'argent chez nous plus rapidement que les nôtres."

Faiblesse des Reins

Les reins faibles sont certainement un indice de faiblesse des nerfs des reins. Les Reins comme le cœur et l'estomac trouvent leur faiblesse non pas dans l'organe lui-même, mais dans les nerfs qui les contrôlent, les guident et les renforcent. "Le Restaurant" du Dr Shoop est une médecine spécialement préparée pour atteindre ces nerfs contrôlants. Ne souffrant pas de ces nerfs, vous ne pouvez pas contrôler et vous ne pouvez pas faire ce qu'il fera pour votre santé.

Les pharmaciens recommandent et vendent

ALLEZ ACHETER

Vos Drogues, Remèdes Patentes, Parfums Articles de Toilette, etc.

Au Bon Marché

Pharmacie de Victoriaville, Dr J. P. H. MASSICOTTE, Propriétaire.

Dr W. LaROCHE

Médecin Chirurgien, Warwick, P. Q.

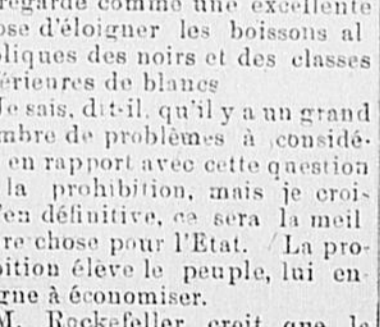
Z. Ducharme

MARBRIER, VICTORIAVILLE, M. Z. DUCHARME, de Victoriaville, a toujours main les

Dr P. A. GASTONGUAY

Elève des hôpitaux de Paris, Berlin, Vienne et Londres. Spécialité: maladies des femmes et des enfants. Heures de consultation: 2 à 5 heures P. M. et 7 à 8 heures P. M. Téléphone 1881. 59 Rue Ste-Ursule, Québec.

THE CARBO MAGNETIC RAZOR



PAS DE REPASSAGE. PAS D'AIGUISAGE. PAS DE NOUVELLES LAMES. PAS DE DÉPENSES CONTINUÉES. LE PRIX DU PREMIER ACHAT.

Votre quincaillerie vous délivrera un rasoir GNETIC pour 30 jours d'essai sans obligation d'acheter.

En vente chez LÉTOURNEAU & AUGER, Victoriaville.

Grand Trunk Railway System

TAUX REDUITS
 Prenant effet du 29 février au 29 avril 1908 inclusivement.

Seconde classe, taux des colonists de Victoriaville à

Seattle, Victoria, Vancouver et Portland	\$52.70
Nelson et Spokane	49.95
Rosland	50.00
San Francisco, Los Angeles	54.00
Mexico, Mex.	59.50

Prix réduits pour plusieurs autres points

Des chars dortoirs de Touristes laissent Montréal les lundis et mercredis à 10 30 p. m. pour l'accommodation des passagers qui ont des billets de première ou de seconde classe pour Chicago et l'Ouest jusqu'aux côtes du Pacifique. Il est chargé un prix nominal pour les sièges de chars touristes, qui peuvent être réservés à l'avance.

Pour billets, s'adresser à la gare du G. T. R. à Victoriaville.

ADOLPHE MAILHOT

AVOCAT, ARTHABASKA, Q. B.

Le Dr G. H. Desjardins

Gradué des Universités de Rome et de Victoria. Spécialiste pour les maladies des yeux. Tel. Est 1840. 500 rue St. Denis. Montréal.

METHOT & LALIBERTE

AVOCATS, Bureaux: Arthabaska et Victoriaville, J. E. METHOT, C. R. W. LALIBERTE, L. L. L.

Grand Union Hotel

VICTORIAVILLE, Hôtel de première classe, près de la gare du G. T. R. M. H. BERNIER, Propriétaire.

Allez Acheter

Vos Drogues, Remèdes Patentes, Parfums Articles de Toilette, etc.

Au Bon Marché

Pharmacie de Victoriaville, Dr J. P. H. MASSICOTTE, Propriétaire.

Dr W. LaROCHE

Médecin Chirurgien, Warwick, P. Q.

Z. Ducharme

MARBRIER, VICTORIAVILLE, M. Z. DUCHARME, de Victoriaville, a toujours main les

Dr P. A. GASTONGUAY

Elève des hôpitaux de Paris, Berlin, Vienne et Londres. Spécialité: maladies des femmes et des enfants. Heures de consultation: 2 à 5 heures P. M. et 7 à 8 heures P. M. Téléphone 1881. 59 Rue Ste-Ursule, Québec.

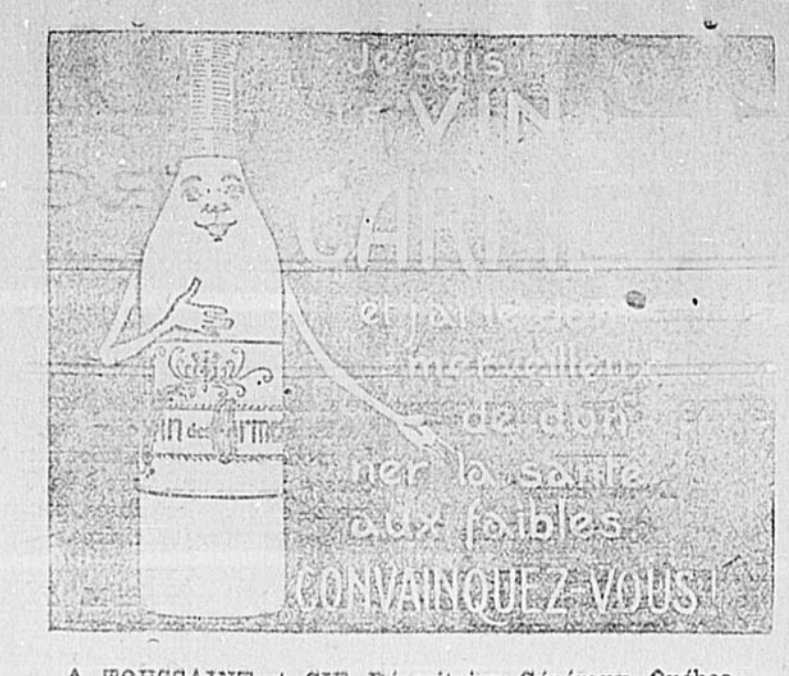
THE CARBO MAGNETIC RAZOR



PAS DE REPASSAGE. PAS D'AIGUISAGE. PAS DE NOUVELLES LAMES. PAS DE DÉPENSES CONTINUÉES. LE PRIX DU PREMIER ACHAT.

Votre quincaillerie vous délivrera un rasoir GNETIC pour 30 jours d'essai sans obligation d'acheter.

En vente chez LÉTOURNEAU & AUGER, Victoriaville.



LE GAULOIS

LE PLUS GRAND JOURNAL FRANÇAIS DU MATIN, 2 RUE DROUOT, PARIS. DIRECTEUR: M. Arthur Meyer.

PUBLIÉ CHAQUE MARDI

UN SUPPLEMENT contenant des correspondances de France et de l'étranger.

ET CHAQUE SAMEDI

Un supplément littéraire illustré, "Le Gaulois du Dimanche" Gracieux pour ses abonnés.

ABONNEMENTS—UNION POSTALE: Au Gaulois quotidien: Un an Fr. 72—\$14.50. Au Gaulois du Dimanche seul: Un an Fr. 15—\$3.00.

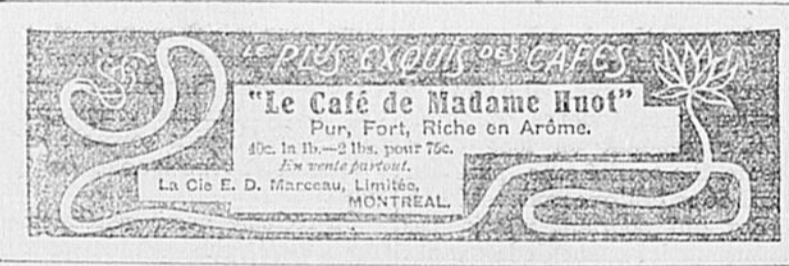
Bon de Faveur Gratuit

Tout lecteur de "L'Echo des Bois Franes" peut recevoir gratuitement à domicile et sans frais

Quatre numéros différents du superbe Magazine "Le Gaulois du Dimanche" Il suffit de retourner rempli le Bon de Faveur ci-dessous:

VALABLE seulement jusqu'au 10 MAI inclus

Veuillez envoyer gratuitement et sans aucun frais 4 numéros du "GAULOIS DU DIMANCHE" à M.	Renvoyer ce bon au Gaulois du Dimanche
Rue Ville Département	2, rue Drouot PARIS (IXe)



La Fonderie de Plessisville

PLESSISVILLE, P. Q. MANUFACTURIERS DE Chaudières à Vapeur, Engins et toutes sortes de Machines pour Moulins à Bois.

Turbines et Installations de Pouvoirs d'Eau.

PRODUITS DE FONDERIE.—Poêles, Eviers, Chaudrons, Bombes, etc. Assortiment complet de Fournitures pour Forgerons et Charrons, Fer, Acier, Essieux, Trains, Roues, etc. etc.

Materiel de Beurrerie et Fromagerie.

MANUFACTURE DE CLOUS DE BROCHE. Correspondance sollicitée.

14 mars 1903.

LA FONDERIE DE VICTORIAVILLE

Ci-devant BUTEAU & PROULX MANUFACTURE DE: ENGINs, BOUILLOIRES, MOULINS A BATTRE, MOULINS A BARDEAU, MOULINS A SCIÉ ET A CARDER, POMPES, CHARRUES, POELES, EVIERS, VAISEAUX EN FONTE, etc., REPARATIONS DE TOUS GENRES. Conditions Liberales

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Horaire des Trains.

Heures de l'arrivée des Trains de Grand Tronc à la station de Victoriaville jusqu'à nouvel ordre.

ALLANT A MONTREAL
 Accommodation... 8.58 hrs a. m.
 Express... 2.55 hrs p. m.
 Express... 9.14 hrs p. m.

ALLANT A QUEBEC
 Express... 5.08 hrs a. m.
 Express... 11.45 hrs a. m.
 Accommodation... 9.14 hrs p. m.

POUR TROIS-RIVIERES
 Départ de Victoriaville à... 6 hrs a. m.
 Arrivée à... 2.45 h. p. m.

Auger & Letourneau

MARCHANDS DE FER GROS et DETAIL, Victoriaville

Notre Stock est Complet

MM. les Forgerons, Voituriers, Menuisiers, Peintres et le public en général, trouveront à notre établissement tout ce dont ils ont besoin en fait de FERRONNERIES, BOIS DE VOITURES, OUTILS, CHARBON, PEINTURES, VERNIS, HUILLES, VITRES, &c., &c., &c.

RICHMOND DRUMMOND

YAMASKA, Cie. d'Assurance Mutuelle Contre le Feu. Bureau Principal, à RICHMOND, Que.

ETABLIE EN 1878

BUREAU DE DIRECTION, FULGENE PRÉFONTAINE, Ec. Sonth-Durham, Président. C. C. CLEVELAND, Ec. Danville, Vice-Président.

W. E. JONES, Ec. Richmond, G. P. NADKAI, Ec. Stanfeld, JAMES MILLER, Ec. Ulverton, C. N. LESTER, Ec. Kirkdale, A. F. SAVARIA, Ec. M. P. P. Waterloo, Wm. MITCHELL, Ec. Drummondville, GEORGE LAVFIELD, Ec. Goudé. Secrétaire et Gérant, J. C. McCAIG, Inspecteur Général, IAS. A. BOTHWELL, Sec.-Trés.

Paul Lavigne

MARCHAND DE Liqueurs - et - Epiceries, A VICTORIAVILLE.

M. PAUL LAVIGNE a le plaisir d'annoncer au public qu'il a obtenu une licence pour un Magasin de Liqueurs en détail et a acheté le stock de M. A. Fournil. Il tient son magasin dans son bloc, rue Notre-Dame. Il aura toujours en mains les meilleurs Liqueurs, les Vins, Bière et Porter. Les pratiques trouveront toujours le meilleur à ce magasin. M. Alphonse HAMEL, qui a été plusieurs années à l'emploi de M. Léon Mahen, est entré au service de M. Lavigne.

Machines Agricoles.

M. Lavigne continue à tenir les instruments Agricoles, les Voitures d'hiver et d'été soit Huggy, voitures à deux sièges, voitures de travail, etc. Il est l'agent pour la fameuse maison Massey-Harris.

Adelard Guay

PEINTRE-DECORATEUR, Imitateur et Tapissier, VICTORIAVILLE.

Entrepren les décorations dans l'intérieur d'Eglises, Couvent presbytères, maisons privées, etc. Tapisseries artistiques posées avec goût. Ouvrage promptement exécuté et garanti. Rue de la Fabrique, Victoriaville. 15 mai 1903.—1 an, p.

Art. Lambert

Manufacturier de Portes, Châssis, Moulures et Bois préparé en général.

LA FONDERIE DE VICTORIAVILLE

Ci-devant BUTEAU & PROULX MANUFACTURE DE: ENGINs, BOUILLOIRES, MOULINS A BATTRE, MOULINS A BARDEAU, MOULINS A SCIÉ ET A CARDER, POMPES, CHARRUES, POELES, EVIERS, VAISEAUX EN FONTE, etc., REPARATIONS DE TOUS GENRES. Conditions Liberales

F. X. LEMIEUX & Cie

Agents d'Assurances et de Prêts et Placements, ARTHABASKAVILLE.

Nous prêtons sur billets, Polices d'Assurances, Hypothèques, Débitures Municipales, Corporations Scolaires, Fabriques de paroisses, etc. depuis 4 à 8 par 100. F. X. LEMIEUX & CIE, Arthabaskaville, 2 janvier 1902

VERRES, LORGNONS ou LUNETTES
 Lunettes qui vous débarrassent
 de l'Enfer Satanique.

CONSEILLER E. F. DU VERGER
 Opticien Diplômé
 Reconnu par la Législature de Québec
 10 ans de pratique à Québec.
 Examen spécial de la vue — Prix raisonnables.
 Verres Artificiels : A. — tout à fait complet.
 201 St. Denis, près St-Catharine, MONTREAL.

Dr H. P. Rouleau
 Médecin-Chirurgien.
 VICTORIAVILLE.

CORONER-CONJOINT
 Du District d'Arthabaska.

MEUBLES!



DE TOUTES SORTES

Avez-vous besoin de meubles de premier choix ? des meubles sans réplique, venez visiter mon assortiment qui est maintenant au complet.

Nous venons de recevoir un assortiment considérable de MEUBLES dans toutes les genres qui peuvent satisfaire tous les goûts.

P. TOURIGNY
 VICTORIAVILLE

NE OUBLIEZ PAS

ce que nous avons déposé dans de magasins entrecoupés :
 378 rue St-Paul, coin St-Sulpice
 où vous trouverez
FOURRURES
 tous les genres de
Fourrures
Pardeuses et Manteaux
 en Mouton de Perse pour Dames
 Une spécialité de notre maison.

Nous Payons les plus hauts prix du marché pour
Fourrures Brutes
 McCOMBER & CUMMINGS, MONTREAL.

Dr. P. E. BOUSQUET
 OPHTHALME
 (Ancien de la Clinique de l'Hôtel-Dieu)
 Maladies des Yeux des Oreilles du Nez et de la Gorge.
 101 rue St-Denis, MONTREAL.
 Téléphone 3334-3335
 Heures de Consultation : 2 à 6 h. (Mardi-midi).

Hotel a vendre

Pour cause de santé M. Simpson Lemaire vendra son hotel, le château Lemaire. Cet hotel est très bien situé, bien meublé et possède toutes les améliorations modernes qui en font un hotel de première classe.

Clients payants
 S'adresser
AU CHATEAU LEMAY
 Victoriaville.

LA QUESTION DES SALAIRES

Washington, 15.—De nombreuses délégations d'employés de chemins de fer, représentant toutes les catégories conducteurs, chauffeurs et mécaniciens, serrailleurs, etc., sont arrivées à Washington, dans le but de combattre, auprès des autorités compétentes, toutes les propositions de lois ou mesures susceptibles de réduire les bénéfices de compagnies de chemins de fer. Ils ont déclaré au speaker Cannon et au sénateur Hepburn que toute proposition de loi dirigée contre les chemins de fer, et affectant le tarif des transports ou toute autre disposition dans les statuts des compagnies, sera considérée comme inopportune pour tous les employés.

Ceux-ci sont convaincus que les compagnies ne peuvent continuer le trafic sans réduire considérablement les salaires si leurs bénéfices continuent à être en diminution. Le dilemme est celui-ci : ou la réduction des salaires, ou le renvoi en masse des employés. Ils citent à titre d'exemple, le renvoi de 85,000 hommes par le Northern Pacific, le Burlington et le Great Northern.

Les employés ont déclaré en outre qu'ils ne voyaient aucun inconvénient à ce qu'on réglementât les chemins de fer d'une façon plus ferme, mais ils s'opposeraient par tous les moyens en leur pouvoir à l'adoption de mesures vexatoires contre les compagnies.

LES RENTES SEIGNEURIALES

Décrets concernant le pain bûné et les mariages des enfants à 20 ans et au-dessous.

1664-1674

Période d'existence de la Compagnie des Indes Occidentales;

Durant cette période il a été fait un grand nombre de concessions tant par les gouverneurs, MM. de Courcelles et Frontenac, que par les intendants, MM. Talon et de la Bonnerue.

L'intendant Talon surtout qui, durant son administration a dépensé tant d'énergie et travaillé avec tant d'ardeur à faire progresser la colonie par tous les moyens à sa disposition.

D'abord, il a fait passer en France, au pays pour s'y établir, plusieurs centaines de colons, ainsi que des artisans d'à peu près tous les métiers.

Ensuite, il s'efforça de retenir dans la colonie pour s'y établir, un aussi grand nombre que possible d'officiers et de soldats licenciés du régiment de Carignan-Salière. Dans le but de les amener il accorda, sur les ordres de Sa Majesté, à chaque officier des concessions de terres en seigneuries, et même il fit octroyer des lettres de noblesse à plusieurs d'entre eux, parmi lesquels : MM. Boucher, Bordou, d'Autouil, Juchereau, Godfroy, Lemoyné, Denis, Amiot et Couillard.

Aux soldats, l'intendant donna aussi des terres pour s'y établir et de plus, sur la recommandation du roi, on alloua à chacun, suivant son rang, une certaine somme d'argent et des vivres pour sa subsistance jusqu'à ce qu'il pût retirer de ses terres, des fruits en quantité suffisante pour son soutien et celui de sa famille. Quatre compagnies entières, dont les officiers s'étaient mariés à des femmes canadiennes, restèrent au pays et s'y établirent. Afin d'encourager les soldats des autres compagnies à faire la même chose, le roi ordonna à l'intendant de leur offrir comme gratification, une somme de 12,000 livres, répartie entre eux comme suit :

Aux simples soldats, cent livres en argent ou cinquante livres seulement en argent et des vivres pour une année.

Aux sergents, cent cinquante livres en argent ou bien cent livres seulement en argent et des vivres pour une année.

Toutes ces concessions ont été faites aux seules charges de rendre foi et hommage avec l'obligation pour les seigneurs de sous-concéder ces terres à titre de "redevances minimes", de les faire défricher, habiter et mettre en culture, sous peine de nullité des dites concessions.

1672—Le gouverneur M. de Courcelles, ayant en 1672 demandé au rappel de la colonie, pour des raisons de santé, fut remplacé par M. de Frontenac dont les lettres de provisions portent la date du 7 avril 1672.

Dans la mémoire du Roi pour servir d'instructions au nouveau gouverneur, on lit ce qui suit :

"L'augmentation des dites colonies devant être la règle et la fin de toute la conduite du Sieur de Frontenac, il doit penser continuellement aux moyens de conserver tous les habitants, d'en attirer au dit pays le plus grand nombre qu'il lui sera possible, etc. etc."

"Le dit Sieur de Frontenac, doit exciter par tous les moyens possibles, les dits habitants à la culture et au défrichement des terres; et comme l'éloignement des habitations les uns des autres a considérablement retardé l'augmentation de la colonie, etc., etc., le dit Sieur de Frontenac, examinera ce qui est praticable pour assujettir les dits habitants à défricher de proche en proche, soit en obligeant les anciens colons à y travailler dans un certain temps, soit en faisant des concessions nouvelles aux français qui voudront s'établir au dit pays."

Durant cette période de l'existence de la compagnie des Indes Occidentales; (1664 à 1674), il a été rendues plusieurs ordonnances et édits en rapport avec les rentes seigneuriales dont nous ne rapporteront que les plus importantes :

1666—Le 16 septembre 1666, l'intendant Talon reçut les Messieurs de Saint-Sulpice à foi et hommage pour la seigneurie de Montréal, avec haute, basse et moyenne justice.

1667—Le 28 mars, le Conseil Souverain régla la mouture des grains, pour mettre fin aux plaintes des habitants et les fixa à la quatorzième portion.

1667—Le 20 juin, le Conseil rend un arrêt, fixant définitivement les moutures à la quatorzième portion.

Ainsi avec ces deux arrêts, apparaissent en ce pays les premiers indices du droit de banalité.

1668—Le 20 mars, le Conseil Souverain se prononce pour la première fois sur la dime.

1668—Le 26 avril, le Conseil décide que les bornes de l'arpenteur serviront de division; et il défend à un propriétaire de sortir de ces bornes pour faire ses semences.

1669—Le 19 mars, le Conseil fixe le prix du blé au pays à quatre livres, décrétant que, les seigneurs, les marchands et tous autres créanciers devront l'accepter à ce prix, en paiements, vu la rareté de l'argent.

1669—Le 8 avril, le roi confirme l'établissement des religieuses Hospitalières de Montréal, et amorticent en leur faveur les emplacements et autres terres et héritages, qu'elles possèdent à présent en la dite île de Montréal, et qu'elles posséderont ci-après, "pour en jouir franchement et quittement, sans qu'elles soient tenues d'en vider leurs mains, ni de nous payer et aux nôtres successeurs, aucune finance de laquelle nous leur avons fait et faisons don, à quelques sommes qu'elle puisse monter, pourvu toutefois qu'elles biens ne soient tenus en fiefs et qu'il n'y ait aucune justice, et à la charge de payer les indemnités, droits et devoirs dont les dites terres et héritages peuvent et pourront être tenus envers autres que nous."

1669—Le 13 avril, le Conseil Souverain décrète qu'attendu que l'absence de bornes avait donné lieu au défrichement des terres n'appartenant pas à ceux qui les défrichaient.

"Qu'il est enjoint à tous ceux qui donneront des concessions de les faire mesurer et arpenter et de tirer les alignements de dix arpent de profondeur, etc., etc."

"Et jusqu'à ce que ledit alignement de dix arpents de profondeur soit achevé, faisons défense aux seigneurs de réclamer et aux censitaires de payer aucuns droits ni redevances portés par leurs contrats, et sans que le présent règlement puisse être employé en d'autres contestations."

(Signé)
 COURCELLES.
 BOUTEROUÉ
 ROUER DE VILLERAY
 LEGARDEUR DETILLY
 DAMOURS
 TESSERIE

L'arrêt ci-dessus fait voir que les seigneurs étaient obligés, sous peine de ne pouvoir percevoir ni réclamer aucune "redevances", ou "cens et rentes" de leurs censitaires s'ils ne faisaient faire le "mesurage, l'arpentage et l'alignement" des terres par eux concédés.

Cependant, il est parfaitement reconnu et établi par les contrats de concessions que ces seigneurs se déchargèrent de cette obligation sur leurs censitaires qu'ils obligèrent à supporter et payer tous les frais de tels arpentages et mesurages.

Il est aussi bien reconnu que plusieurs seigneurs forcèrent même les censitaires à faire faire plusieurs arpentages d s mêmes terres et ce, toujours aux frais et dépens des tenanciers—pour leur propre compte et bénéfice; particulièrement lorsqu'ils jugeaient opportun ou de leur intérêt de faire dresser un nouveau terrier.

1671—Le 14 mars, le roi érige en baronie, en faveur de l'intendant Talon, la terre des "Islets" à laquelle il annexe plusieurs bourgs ainsi qu'une étendue considérable des terres environnantes sous un même fief.

Cette concession est faite à la seule condition de rendre foi et hommage et à la charge de sous-concéder "aux cens et rentes" de faire habiter, défricher et mettre en culture.

EDIT DE RETRANCHEMENT

1672—Le 4 juin—Edit du conseil d'Etat du Roi ordonnant à l'intendant Talon de retrancher pour les réunir au domaine de Sa Majesté, la moitié des concessions octroyées le long des rivières, etc., et au dedans des terres :

"Sa Majesté étant en son conseil, a ordonné et ordonne que par le sieur Talon, etc., etc., il sera fait une déclaration précise et exacte, de la qualité des terres concédées aux principaux habitants du dit pays, du nombre d'arpents, etc., du nombre de personnes et de bestiaux et propres à la culture, au défrichement, etc., d'icelles;—en conséquence de laquelle déclaration, la moitié des terres qui avaient été concédées auparavant les dix dernières années retranchées des concessions et données à des particuliers, à condition toutefois qu'ils les défrichent entièrement dans les quatre premières années suivantes et consécutives, autrement et à faute de ce faire, et le dit temps passé, les dites concessions demeureront nulles"

Donné à Saint Germain-en-Laye, ce quatrième jour de juin, l'an de grâce mil six cent soixante-douze, et de notre règne

la huitième.
 (Signé) MARIE-THERESE.
 Plus bas par le roi.
 COLBERT.

1673—En l'année 1673, M. de Frontenac écrivit : (Dépêche du 13 novembre 1673—Documents à Paris tome 6, p. 1.)

"Quo le roi entendit qu'on ne regardât plus les seigneurs que comme des engagistes et des seigneurs utiles. Vouant par là que le seigneur ne fut qu'une espèce de fidé-commissaire."

En effet, il n'avait de titre à la seigneurie et il ne pouvait conserver ce titre qu'à la condition si formellement exprimée dans tous les actes de concession, de se conformer aux désirs et à la volonté du roi ainsi qu'aux charges et obligations décrétées dans les édits et ordonnances de Sa Majesté; Faire habiter, défricher et mettre en valeur les terres à eux concédées, et les sous-concéder à titre de "redevances" seulement et à "cens et rentes aux taux fixés" par "ces lois".

Cependant, nous avançons dans l'étude de notre sujet, plus nous remarquerons que ces lois ne sont plus respectées, même qu'elles sont violées ouvertement; et que cette base primitive disparaît insensiblement au profit des seigneurs et aux dépens et préjudice des censitaires.

Nous croyons devoir rapporter en passant deux autres arrêts et édits, qui sans avoir de rapport immédiat à notre sujet, seront cependant lus avec intérêt par nos lecteurs.

1673—Le premier est en date du 14 janvier—il a trait au pain bûné.

"Le conseil, par provision et "jusqu'à ce que les paroisses aient été formées et les territoires séparés, a ordonné et ordonne que tous les habitants, tant de cette ville que des villages des environs, rendront le pain bûné à leur tour en l'église ou chapelle où ils seront obligés de faire leurs Pâques, à la peine d'amende arbitraire, contre les contrevenants, applicable à l'hôpital de cette ville; et sera le présent arrêt publié au prône et affiché à la diligence du dit substitué."

Donné au Conseil Souverain tenu à Québec, le 13 janvier, mil six cent soixante-dix.

(Signé) COURCELE BOUTEROUÉ

1670, 12 avril—Le second est du 12 avril 1670 et il se lit comme suit :

"Le roi étant en son conseil, "s'étant fait représenter les lettres et relations venues l'année précédente de la Nouvelle France, autrement dit, Canada, ensemble les Etats et mémoires, etc., contenant le nombre de familles qui y sont établies, des terres qui y ont été défrichées et cultivées, etc., et voulant que les habitants du dit pays soient particulièrement des grâces de Sa Majesté à faites à ses peuples, en considération de la multiplicité des enfants et pour les porter au mariage, Sa Majesté, étant en son conseil, a ordonné et ordonne qu'à l'avenir tous les habitants du dit pays qui auront jusqu'au nombre de dix enfants vivants, nés en légitime mariage, non prêtres, religieux ni religieuses, seront payés des deniers que Sa Majesté, enverra au dit pays, d'une pension de "trois cents livres par chaque an, et ceux qui en auront douze, de quatre cents livres; qu'à cet effet ils seront tenus de représenter à l'intendant le nombre de leurs enfants au mois de juin ou de juillet, chaque année, lequel, après en avoir fait la vérification, leur donnera le paiement des dites pensions, moitié comptant et moitié en fin de chaque année."

Vient de plus Sa dite Majesté, "qu'il soit payé par ordre du dit "intendant à tous les garçons qui se marieront à vingt ans ou au-dessous, et aux filles à seize ans "et au-dessous, vingt livres pour chacun le jour de leurs noces, ce qui sera appelé le "présent du "roi," etc., etc."

"Et que ceux des habitants qui auront plus grand nombre d'enfants soient toujours préférés "aux autres, si quelques raisons "puissantes ne l'empêchent; "et "qu'il soit établi quelque peine pécuniaire, applicable aux hôpitaux des lieux contre tous les "pères qui ne marieront point "leurs enfants à l'âge de vingt ans "pour les garçons et seize ans "pour les filles, ainsi que contre "les célibataires devenus ma-" "jeurs."

"Mande et ordonne Sa Majesté au Conseil Souverain établi au dit pays, de faire enregistrer, publier et exécuter ce présent règlement selon sa forme et teneur; et au Sieur de Courcelles, gouverneur et lieutenant général de Sa Majesté au dit pays, de tenir la main à l'exécution d'icelui. Mandement du Roi sur "l'arrêt ci-dessus, etc., etc."
 Donné à Paris, le douzième jour d'avril, l'an de grâce mil six cent soixante-dix et de notre

J'avais essayé de tous les remèdes imaginables et tous avaient misérablement échoué

Pilules Rouges qui m'ont guérie.—Le Beau Mal a été terrassé.

Toutes les maladies de la femme, depuis celles qui prennent naissance à l'âge de la puberté et qui se développent à la maternité, jusqu'à celles qui éclatent au retour d'âge, tiennent à la vigueur et à la qualité du sang.

Elles proviennent toutes de l'état plus ou moins avancé d'anémie des organes essentiels. On a tellement dit et répété que le remède classique de l'anémie était le fer, que tout le monde prend du fer à tout propos et hors de propos. Quelques-unes des femmes ont recours au mode le plus simple d'absorption du fer; elles prennent de l'eau de clous, c'est-à-dire absorbent de l'eau dans laquelle on a laissé rouiller des clous.

C'est la méthode primitive! On boit ainsi de la rouille, c'est-à-dire du carbonate de fer. Mais le résultat n'est pas toujours favorable et cela pour une raison bien simple, c'est qu'il n'y a pas une anémie, mais des anémies; c'est-à-dire que les anémies sont secondaires à d'autres maladies. Le fer, qui convient bien à la véritable anémie, est plutôt nuisible aux fausses anémies, aux anémies secondaires, provenant d'autres maladies.

On a cherché d'autres remèdes consistant, par exemple, à administrer au malade justement l'organe ou les parties d'organe qui lui manquent. C'est une méthode nouvelle qui consiste à faire prendre au patient atteint d'une maladie d'un organe, le même organe frais d'un animal; par exemple, à donner du foie cru dans les maladies du foie, du rein cru dans les maladies de reins. On l'a appliquée à l'anémie.

On a voulu administrer du sang aux anémiques. On a d'abord tenté d'opérer la transfusion du sang qui consistait en l'injection directe, dans les veines du malade, du sang d'un individu sain. Cette méthode abandonnée aujourd'hui est inutile, car le sang injecté est immédiatement détruit dans les veines du malade.

Puisque le sang ne pouvait être injecté, on a proposé de le boire et cela se fait encore actuellement. On voit encore des gens qui vont à l'abattage des animaux avaler un bol de sang frais, encore non coagulé, issu directement des vaisseaux de l'animal qu'on égorge. Nombre de gens se répugnent à cette besogne et ils ont raison, car le bénéfice n'est pas bien grand.

On a essayé aussi de faire avaler aux malades de la moelle de brebis, parce que c'est là que se forment les globules rouges. Mais ça ne fait pas grand'chose, cependant c'est moins repoussant que la méthode précédente.

Malgré tous ces essais multiples, on en revient toujours au seul et au vrai remède, les Pilules Rouges qui concentrent en elles toutes les qualités du fer, du sang et de la moelle.

Les Pilules Rouges sont plus propres, plus faciles à prendre, plus efficaces que tous les traitements que nous venons d'indiquer; il n'est donc pas étonnant qu'elles aient la vogue et que rien ne vienne les détrôner.

C'est surtout pour la guérison du beau mal que leur puissance est merveilleuse. Des milliers de témoignages en font foi et les guérisons se succèdent de jour en jour.

Il ne se passe pas une journée sans que l'on signale de nouvelles cures vraiment étonnantes, stupéfiantes. Les certificats que nous recevons ne sont pas sollicités, ils sont spontanés et leur sincérité éclate par les termes dans lesquels ils sont conçus.

Voici un des derniers reçus:
 Nashua, N. H., 7 juin 1907.
 Mes chers docteurs,
 Laissez-moi vous remercier du fond du cœur de l'heureuse guérison que je dois à vos excellentes Pilules Rouges qui m'ont sauvée du beau mal.

J'avais essayé de tous les remèdes imaginables pour me reconstruire le sang, et tous avaient misérablement échoué.

Je ne savais plus à quoi me vouer quand on m'a conseillé si chaleureusement de me confier à vos Concisil d'une boîte de Pilules Rouges.

Le règne le vingt-septième.
 (Signé) LOUIS.
 Et plus bas par le roi.
 (Signé) COLBERT.

Les deux derniers documents sont voir que l'idée de gratifier les pères et mères de nombreuses familles, n'est pas d'hier puisque le roi Louis XIV la décréta dans un edit du 12 avril 1670.

De plus, que celle d'imposer une taxe aux célibataires n'est pas non plus une trouvaille dont les citoyens de la république voisine aient le droit de s'arroger la paternité.



Mme JOS. MAYNARD, Nashua, N.H.

bons soins. Soit loué le jour où j'ai écrit à la Compagnie Chimique Franco-Américaine et où j'ai reçu la première boîte des Pilules Rouges qui m'ont guérie!

En six mois, je suis devenue tout autre; les douleurs, l'énervement ont disparu et j'ai pu me livrer à mes occupations habituelles.

Le beau mal a été terrassé et je suis aujourd'hui, grâce aux Pilules Rouges, la femme la plus heureuse du monde.

Permettez que je vous en remercie.
 Mme JOS. MAYNARD,
 3 Ash St., Nashua, N.H.

Tous les maux, toutes les souffrances, toutes les maladies que la femme a si souvent à supporter, les maux de tête, les maux de cœur, les migraines, les névralgies, les vertiges, les douleurs pilées, les nervosité, les moments de tristesse, de mélancolie, de découragement, de faiblesse; toutes les difficultés qu'elle a si souvent pour traverser les périodes plus ou moins critiques de son existence, d'où souvent d'autre source que le beau mal et ses conséquences inévitables, la faiblesse du sang, la faiblesse du cœur, du cou et de la faiblesse générale. Le premier soin d'une femme qui n'est pas bien portante, qui souffre ou qui est affaiblie soit par les maladies soit par toute autre chose, doit donc être de se procurer les Pilules Rouges qui guérissent et maintiennent de femmes, de jeunes filles, de jeunes mères, de femmes âgées, atteintes de divers troubles, qu'aucun autre remède ne parvient à guérir.

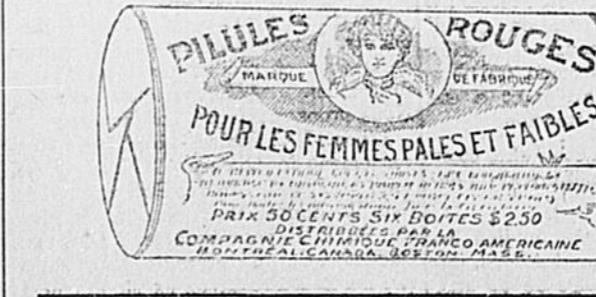
Femmes âgées, jeunes mères et jeunes filles, prenez donc les Pilules Rouges. Quelques boîtes suffiront pour rétablir votre santé, vous rendre vos forces perdues, régulariser toutes les fonctions de votre corps et rétablir ainsi très complètement votre organisme ébranlé, débilité, anémié ou même épuisé. Seulement, n'acceptez pas le premier médicament venu, car beaucoup de pharmaciens sans scrupules sont payés par des fabricants peu délicats chaque fois qu'ils parviennent à remplacer les Pilules Rouges de la Cie Chimique Franco-Américaine par un de leurs produits. Exigez donc les seules Pilules Rouges qui portent sur leur étiquette le nom de la Compagnie Chimique Franco-Américaine et qui sont en vente dans toutes les bonnes pharmacies.

N'acceptez pas non plus de ces Pilules, dites "Pilules Rouges" que des colporteurs ou colportaises, passant par les maisons, allant de porte en porte, vous offrent. Ces gens sont des imposteurs et nos produits ne sont jamais vendus de cette manière.

Nos Médecins Spécialistes donnent des consultations gratuites, au No 274, rue Saint-Denis, Montréal, tous les jours, excepté le dimanche. Si vous demeurez trop loin, demandez un blanc de questions.

Si votre marchand n'a pas les Pilules Rouges, écrivez à la Compagnie Chimique Franco-Américaine, 500, rue Saint-Denis, Montréal, pour une boîte ou \$1.00 par quatre boîtes, ayant bien soin de faire engager l'expéditeur lettre contenant de l'argent, et vous recevrez le retour de la malle, les véritables Pilules Rouges.

Adressez toutes vos lettres: COMPA-GNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 500, rue Saint-Denis, Montréal.



Vos Yeux

J. C. MARTIN
 OPTICIEN
 ORFÈVRE et BIJOUTIER
 VICTORIAVILLE.

A l'honneur d'informer le public qu'il est établi à l'ancienne place d'affaires de M. L. E. Croteau.

Il portera aussi une attention toute spéciale à la réparation des Montres, Horloges, Bijoux, Lunettes, etc. Satisfaction garantie. Il possède un grand assortiment de LUNETTES, LORGNONS, JONGES DE MARIAGE, ALLIANCES, MONTRES, HORLOGES, ARGENTERIES, etc.

Poudre à Pâte "Condor"

Celle qui donne les plus belles pâtisseries. Incomparable, Economique.

25c. LA LB.

Dans toutes les bonnes Epiceries.

LA CIE E. D. MARCEAU, LIMITEE MONTREAL.

